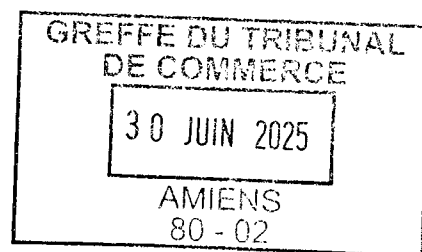


Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 04/09/2025 - B2025/006808 - 2000 B 60035 - 431 290 758 - A.T.C.

A.T.C.
Société à responsabilité limitée
au capital de 11 440 euros
Siège social : 2 Chemin Croisé de Bellevue
80300 ALBERT
RCS AMIENS 431 290 758



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 36 079,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 36 079,45 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 874 557,70 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Dates de clôture	Dividendes versés	Réfaction de 40 % sur les dividendes	
		Dividende éligible	Dividende non éligible
31/12/2023	-	-	-
31/12/2022	155 000,00 €, soit 1 083,92 € par titre	150 664,34 €	4 335,66 €
31/12/2021	-	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

SARL

A.T.C.

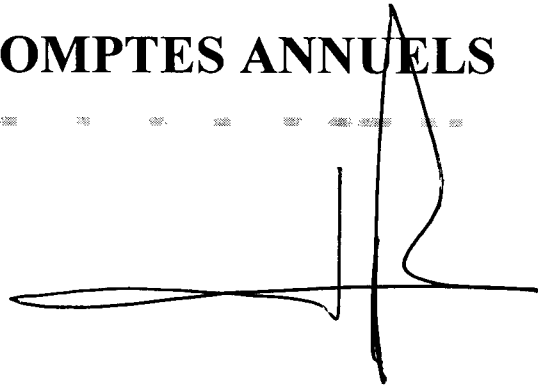
2 CHEMIN CROISE DE BELLEVUE

80300 ALBERT

Exercice du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024

Comptes arrêtés au 31 décembre 2024

COMPTES ANNUELS

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a horizontal base with a loop.

SAS SECOVI

605 RUE SAINT FUSCIEN

BP 50067

80092 AMIENS



SOMMAIRE

1. ETATS DE SYNTHESE	1
1.1. BILAN ACTIF	2
1.2. BILAN PASSIF	3
1.3. COMPTE DE RESULTAT NEGOCE	4
2. ANNEXE	6
2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
2.2. NOTES SUR LE BILAN	10

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

100

ETATS DE SYNTHESE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

100

100

100

100

100

100

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	13 474,04	13 474,04		
Fonds commercial (1)	56 406,14		56 406,14	56 406,14
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	658 854,86	23 000,00	635 854,86	635 854,86
Constructions	2 692 013,07	2 497 925,36	194 087,71	254 994,82
Installations techniques, matériel et outillage industriels	67 004,24	65 248,12	1 756,12	3 689,45
Autres immobilisations corporelles	428 554,33	427 477,46	1 076,87	0,01
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 916 306,68	3 027 124,98	889 181,70	950 945,28
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	991 067,73	150 840,77	840 226,96	736 710,59
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	267 746,70		267 746,70	287 651,76
Autres créances	91 890,87		91 890,87	121 118,05
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	311 678,58		311 678,58	403 790,86
Disponibilités	73 404,06		73 404,06	111 770,77
Charges constatées d'avance (3)	997,00		997,00	966,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 736 784,94	150 840,77	1 585 944,17	1 662 008,03
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 653 091,62	3 177 965,75	2 475 125,87	2 612 953,31
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	11 440,00	11 440,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	1 077 459,85	1 077 459,85
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 144,00	1 144,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	838 478,25	789 147,85
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	36 079,45	49 330,40
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 964 601,55	1 928 522,10
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	80,00	90,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	396 903,65	573 004,91
Dettes fiscales et sociales	54 907,00	59 107,75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	58 633,67	52 228,55
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	510 524,32	684 431,21
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 475 125,87	2 612 953,31
(1) Dont à plus d'un an (a)		684 341,21
(1) Dont à moins d'un an (a)	510 444,32	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

2023/05/15

2023/05/15

2023/05/15

2023/05/15

2023/05/15

2023/05/15

ANNEXE

2023/05/15

2023/05/15

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SARL A.T.C.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 2 475 126 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 36 079 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/04/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivants les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié et amendé par les règlements ultérieurs.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2016-07, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	56 406			56 406
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 474			13 474
Immobilisations incorporelles	69 880			69 880
– Terrains	658 855			658 855
– Constructions sur sol propre	2 110 220			2 110 220
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	581 793			581 793
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	67 004			67 004
– Installations générales, agencements aménagements divers	273 493			273 493
– Matériel de transport	135 757			135 757
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 055	1 249		19 304
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 845 177	1 249		3 846 427
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	3 915 058	1 249		3 916 307

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 249		1 249
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 249		1 249
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	56 406

NOTES SUR LE BILAN

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 474			13 474
Immobilisations incorporelles	13 474			13 474
– Terrains	23 000			23 000
– Constructions sur sol propre	1 855 225	60 907		1 916 132
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	581 793			581 793
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	63 315	1 933		65 248
– Installations générales, agencements aménagements divers	273 493			273 493
– Matériel de transport	135 757			135 757
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 055	172		18 227
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 950 638	63 013		3 013 651
ACTIF IMMOBILISE	2 964 112	63 013		3 027 125

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 360 635 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	267 747	267 747	
Autres	91 891	91 891	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	997	997	
Total	360 635	360 635	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
RFA A RECEVOIR	70 000
Total	70 000

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 11 440,00 Euros décomposé en 143 titres d'une valeur nominale de 80,00 Euros.

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 510 444 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	396 904	396 904		
Dettes fiscales et sociales	54 907	54 907		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	58 634	58 634		
Produits constatés d'avance				
Total	510 444	510 444		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS NON PARVENUES	71 300
DETTES/CONGES PAYES	21 720
CH. SOC. S/CP A PAYER	2 323
CHARGES A PAYER	12 915
Total	108 258

NOTES SUR LE BILAN**Comptes de régularisation**

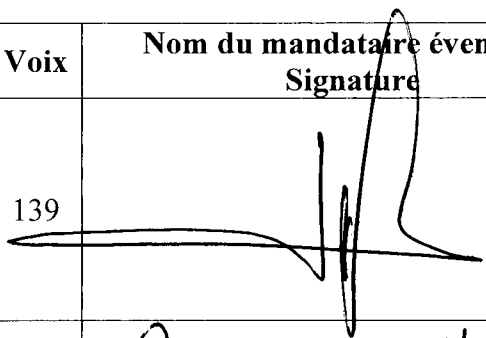
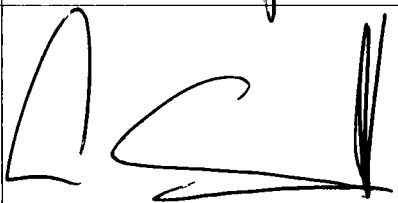
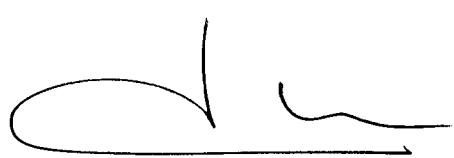
Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CH. CONST. D AVANCE	997		
Total	997		

A.T.C.
Société à responsabilité limitée
au capital de 11 440 euros
Siège social : 2 Chemin Croisé de Bellevue
80300 ALBERT
RCS AMIENS 431 290 758

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2025

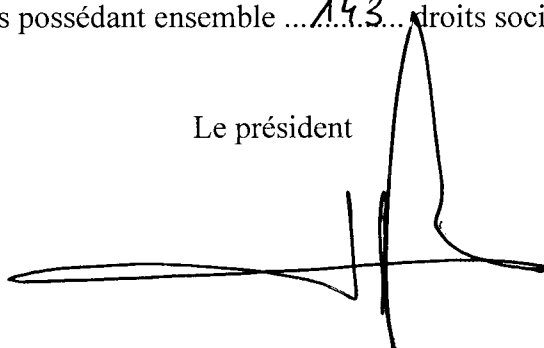
FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	La société A.D.M. 2, Chemin Croisé de Bellevue, 80300 ALBERT <i>Représentée par M.</i> <i>COUROUBLE Alain</i>	139	139	
2	M. COUROUBLE Alain 36 rue de Bouzincourt, 80300 AVELUY	2	2	
3	M. COUROUBLE Thierry 53, Rue Thiers, 80300 ALBERT	2	2	
	Totaux	143	143	*****

Nombre d'associés : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés ..2 pouvoirs, arrêtée
à...3... associés présents ou représentés possédant ensemble ...143... droits sociaux

Le président



A.T.C.

Société à responsabilité limitée
au capital de 11 440 euros
Siège social : 2 Chemin Croisé de Bellevue
80300 ALBERT
RCS AMIENS 431 290 758

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2025**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
LE 12 JUIN,
À 8 HEURES,*

Les associés de la Société A.T.C., société à responsabilité limitée au capital de 11 440 euros, divisé en 143 parts de 80 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 2 Chemin Croisé de Bellevue 80300 ALBERT, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- La Société A.D.M., représentée par son gérant Monsieur Alain COUROUBLE, titulaire de 139 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Alain COUROUBLE, titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Thierry COUROUBLE, titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain COUROUBLE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,

Paraphes

		
---	---	---

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par la gérance. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

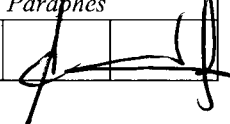
Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Paraphes			
			

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 36 079,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 36 079,45 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 874 557,70 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Dates de clôture	Dividendes versés	Réfaction de 40 % sur les dividendes	
		Dividende éligible	Dividende non éligible
31/12/2023	-	-	-
31/12/2022	155 000,00 €, soit 1 083,92 € par titre	150 664,34 €	4 335,66 €
31/12/2021	-	-	-

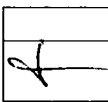
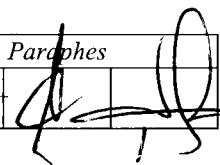
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Paraphes

	
---	---

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que Monsieur Alain COUROUBLE n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de gérant au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

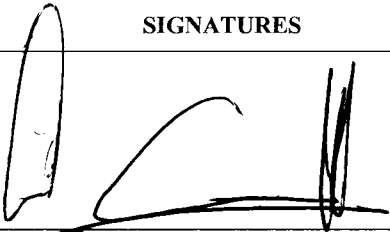
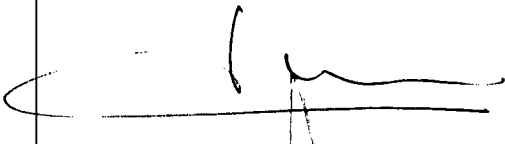
CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, les associés ou leurs mandataires.

SIGNATAIRES	PARAPHES	SIGNATURES
M. Alain COUROUBLE <i>Gérant</i>		
M. Thierry COUROUBLE		
La Société A.D.M. <i>Représentée par M. Alain COUROUBLE</i>		

A.T.C.

Société à responsabilité limitée
au capital de 11 440 euros
Siège social : 2 Chemin Croisé de Bellevue
80300 ALBERT
RCS AMIENS 431 290 758

**RAPPORT DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2025**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

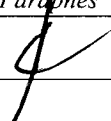
Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 662 267,90 euros contre 1 932 184,39 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,97%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 218 587,08 euros contre 213 171,51 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,54%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 13,00 contre 15,00 pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,33%.

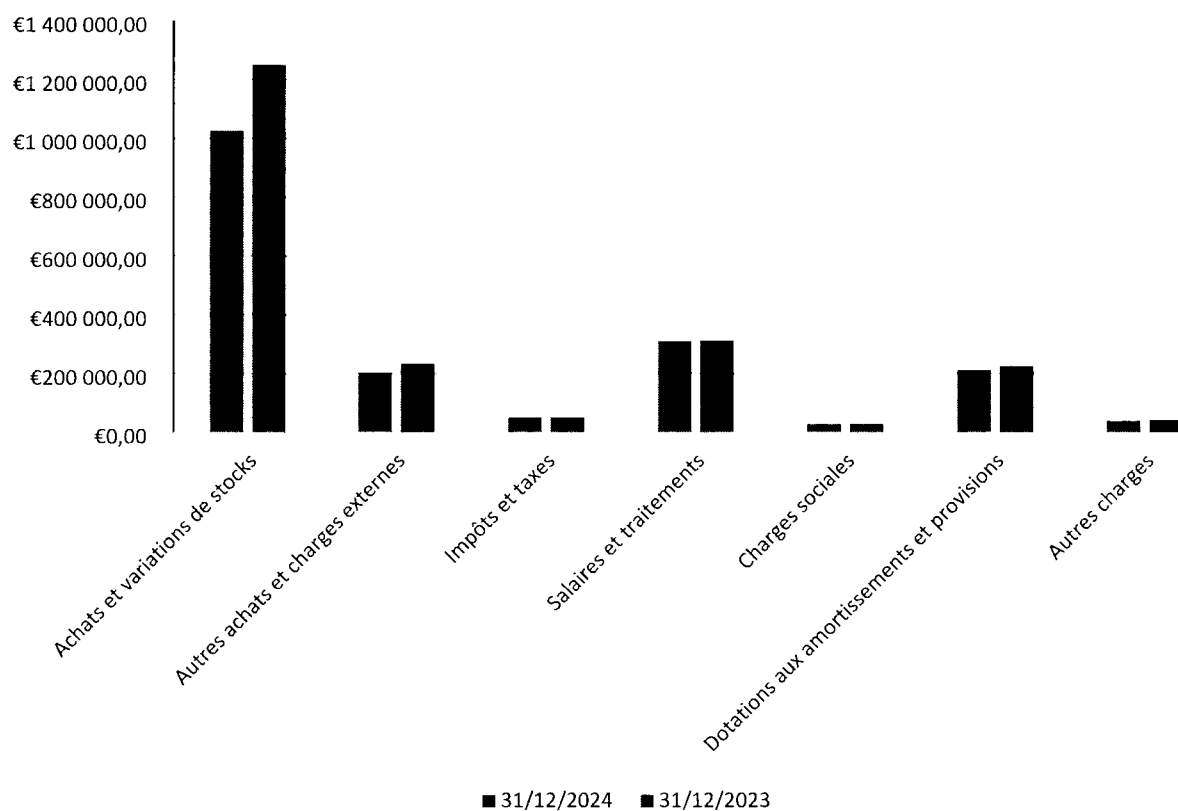
Paraphes


Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 882 567,86 euros contre 2 151 704,96 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,51%.

Ces dernières se composent des postes suivants :

	Var.	31/12/2024	31/12/2023
Achats et variations de stocks	-17,93 %	1 026 844,33 €	1 251 122,74 €
Autres achats et charges externes	-12,27 %	205 798,26 €	234 582,51 €
Impôts et taxes	0,99 %	52 958,52 €	52 440,86 €
Salaires et traitements	-0,37 %	311 675,95 €	312 847,16 €
Charges sociales	2,22 %	30 449,64 €	29 789,37 €
Dotations aux amortissements et provisions	-5,88 %	213 853,51 €	227 219,00 €
Autres charges	-6,21 %	40 987,65 €	43 703,32 €

REPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION



Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1 712,88 euros contre -6 349,06 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 73,02%.

Paraphes

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 49 819,33 euros (57 778,09 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 48 106,45 euros contre 51 429,03 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,46%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé est nul contre 14 368,37 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 12 027,00 euros contre 16 467,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -26,96%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 36 079,45 euros contre un bénéfice de 49 330,40 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -26,86%.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 475 125,87 euros contre 2 612 953,31 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,27%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 36 079,45 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 36 079,45 euros

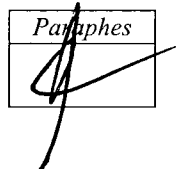
En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 874 557,70 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 964 601,55 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Réfaction de 40 % sur les dividendes</i>	
		<i>Dividende éligible</i>	<i>Dividende non éligible</i>
31/12/2023	-	-	-
31/12/2022	155 000,00 €, soit 1 083,92 € par titre	150 664,34 €	4 335,66 €
31/12/2021	-	-	-

Paraphes


Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

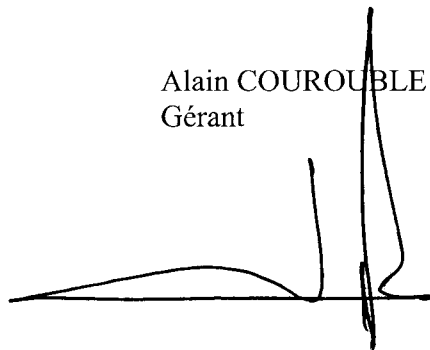
GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir constater l'absence de rémunération allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Alain COUROUBLE
Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long vertical stroke, positioned below the printed name and title.

A.T.C.

Société à responsabilité limitée
au capital de 11 440 euros
Siège social : 2 Chemin Croisé de Bellevue
80300 ALBERT
RCS AMIENS 431 290 758

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 JUIN 2025**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Chers associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que l'exécution des conventions décrites ci-après, approuvées par la collectivité des associés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice écoulé :

- **Conventions conclues avec la Société BDM, dans laquelle Monsieur Alain COUROUBLE est gérant :**

✓ Avance de trésorerie

La société B.D.M a consenti une avance de trésorerie à notre société d'un montant de 616,00 euros.

✓ Conventions de refacturation :

Notre société a facturé à la société B.D.M de la rétrocession de marchandises pour un montant de 64 538,76 euros.

La société B.D.M a refacturé notre société de la rétrocession de marchandises pour un montant de 9 187,64 euros.

Paraphes


- **Convention conclue avec la Société A.T.J**, dans laquelle *Monsieur Thierry COUROUBLE est gérant* :

✓ Conventions de facturation /refacturation :

Notre société a rétrocédé des ventes différées à la société A.T.J pour un montant de 20 801,29 euros.

La Société ATJ a refacturé à notre Société des ventes de marchandises pour un montant de 40 334,57 euros.

Notre société a versé la somme de 21 086,00 euros à la société A.T.J au titre de rétrocession de RFA.

Notre société a refacturé à la société ATJ la somme de 36 771,71 euros, au titre de charges de fonctionnement.

✓ Convention de mise à disposition de personnel :

La Société A.T.J a facturé à notre Société la somme de 24 000,00 euros, au titre de la mise à disposition de personnel.

✓ Convention de compte courant :

Le compte courant de la Société A.T.J. présentait au 31 décembre 2024, un solde créditeur d'un montant de 9 819,53 euros, lequel compte n'a pas été rémunéré.

✓ Location immobilière :

La Société a facturé au cours de l'exercice, à la Société A.T.J. la somme de 60 000,00 euros au titre des loyers portant sur la location du bâtiment et du terrain, ainsi que la somme de 4 467,20 euros au titre des charges locatives.

- **Conventions conclues avec la Société A.D.M**, dans laquelle *Monsieur Alain COUROUBLE est gérant* :

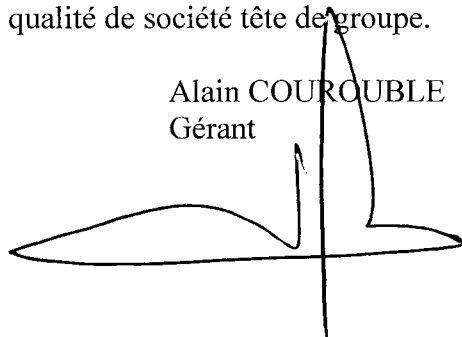
✓ Convention de compte courant :

Le compte courant de la Société A.D.M. présentait au 31 décembre 2024, un solde créditeur d'un montant de 43 940,87 euros, lequel compte n'a pas été rémunéré.

✓ Convention d'intégration fiscale :

Notre société entre dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe A.D.M conformément aux dispositions des articles 223 A et suivants du Code Général des impôts depuis le 1^{er} janvier 2008. La Société A.D.M agit en qualité de société tête de groupe.

Alain COUROUBLE
Gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain COUROUBLE', written over the printed name and title.